



Compte rendu du conseil d'Administration de VNF le 15 octobre 2019

Béthune le 15 octobre 2019.

Le nouveau Président de l'établissement, Laurent Hénart s'est exprimé devant les personnels en préalable à la réunion du conseil d'administration.

Le discours était très général et empreint de bonne volonté, dans l'affichage au moins. Il a réitéré ses propos de refuser la dé-navigation. Sur ce point, nous ne pouvons qu'être d'accord, cependant, il reste à voir si l'intendance suivra. En effet, si les investissements ne suffisent pas, et suivant l'affectation des travaux, nul ne peut garantir que certains tronçons ne seront pas fermés faute d'entretien ou de réparation. Pour exemple, le canal des Ardennes est coupé à la navigation depuis l'été 2018 et ne va pas réouvrir avant fin 2020. Le bajoyer d'une écluse s'est effondré dans le sas et depuis, l'ouvrage continue de se dégrader. Entre les vœux du Président Hénart et la réalité vécue sur le terrain, il y a un monde.

C'est d'ailleurs ce qu'a relevé la représentante de la batellerie artisanale qui déplore le mauvais entretien général du réseau petit gabarit et le manque de personnel de VNF sur le terrain.

Chose peu ordinaire, le Président de VNF a souhaité faire voter une motion au CA de VNF en demandant aux représentants de l'État de ne pas s'exprimer afin d'observer leur devoir de réserve. Un vœux qui en substance demande au gouvernement de revoir le Projet de Loi de Finances (PLF 2020) afin d'allouer des moyens suffisants pour que VNF puisse exercer ses missions. La chose est peu banale car habituellement, dans les instances représentatives du personnel (IRP) que tels les CT CHSCT etc, ce sont les représentants du personnel qui font ce genre de proposition.

Le CA n'est pas une IRP et de plus il n'y a que 8 représentants du personnel sur 27 membres.

Durant la présentation du rapport d'activité, le déficit en eau a été évoqué et le manque d'entretien des barrages réservoirs est particulièrement pénalisant. Et pour cause, par principe de précaution, faute de diagnostic levant le doute sur un risque de rupture, la cote de certains barrages est maintenue en dessous de la cote nominale, réduisant d'autant la capacité de stockage.

Au moins une bonne nouvelle lors de ce CA, la subvention de l'AFIFT sera portée à 112,5 M d'€ soit une augmentation de 16,5 M d'€ par rapport au budget primitif. Un avenant à la convention de financement européen du projet Seine Escaut conduira à faire bénéficier VNF de 36,2 M d'€ supplémentaires de subvention. Il n'en demeure pas moins que le plafond d'emplois est une nouvelle fois à son plus bas niveau et l'établissement devra rendre 112 ETP soit la plus forte baisse depuis la création de l'EPA.

Les administrateurs CGT

Thierry Noisette & Olivier Mougeot